

## **Parent correspondant de classe**

### **Mission**

Les parents correspondants de classe sont les représentants des autres familles. Ils favorisent un climat de confiance entre les parents, les enseignants et plus généralement, entre tous les membres de la communauté éducative.

Ils facilitent la communication et instaurent des liens entre l'ensemble des parents, les élèves délégués de classe et l'équipe éducative.

### **Désignation**

Sur la base du volontariat, les parents proposent leur candidature via un coupon-réponse, après sollicitation de la direction.

Les parents correspondants sont désignés pour un an lors de la réunion de présentation, en présence d'un représentant de l'APEL et de la direction de l'établissement.

**Un parent ne peut être parent correspondant dans la classe de son enfant.**

Tout parent absent à la réunion ne pourra devenir parent correspondant.

Deux parents correspondants assurent la mission pour chaque classe de l'établissement.

### **Profil et fonction**

Les parents correspondants s'engagent à :

- être **disponibles**,
- faciliter le **contact avec les différents protagonistes**,
- faire preuve de **discrétion** et **respecter les procédures** de communication avec les familles et le **devoir de réserve indispensable**,
- être partenaires de l'équipe éducative.

### **Rôle du parent correspondant**

- Participer à la réunion des parents correspondants de début d'année.
- Assister aux deux premiers conseils de classe pour les 1ères entre 17H30 et 20H30.  
Au premier conseil semestriel pour les 2des entre 17H30 et 20H30.
- Recueillir, avant le conseil, les observations des familles.
- Avoir un rôle **consultatif** pendant le conseil :
  - **Il intervient au nom de tous les parents** dans l'intérêt de chaque élève.
  - Il peut transmettre des informations recueillies auprès des familles et poser des questions. **Elles doivent être soumises, au préalable, au chef d'établissement.**
- **Rédiger, après le conseil de classe, un compte rendu global soumis au professeur principal puis validé par le chef d'établissement.** Il sera transmis pour information aux parents de la classe.
- Au conseil de discipline (qui se déroule pendant le temps scolaire) :
  - il assiste et informe les parents,
  - il participe au vote des décisions de sanction.

**DESIGNATION DES PARENTS CORRESPONDANTS DE CLASSE**

**Organisation :**

- Délai de candidature : **lundi 7 octobre 2019 dernier délai**

**REUNION-INFORMATION POUR LES CANDIDATS PARENTS CORRESPONDANTS**

**LE MARDI 15 OCTOBRE A 18H30, SALLE POLYVALENTE AU COLLEGE**



**COUPON-REPONSE DE CANDIDATURE**

(A retourner **au professeur principal** au plus tard **le lundi 7 octobre**)

NOM ..... PRENOM .....

NOM ET PRENOM DE L'ELEVE ..... Classe : .....

Souhaite être parent correspondant pour l'année 2019/2020 (autre que la classe de mon enfant), de préférence, sur le niveau :

- 2<sup>de</sup>
- 1<sup>ère</sup>

Ne souhaite pas être parent correspondant pour l'année 2019/2020

Date ..... SIGNATURE :